

Comité Technique Local du 26/04/2018 Compte-rendu

Sous la présidence de M Hugues PERRIN – AGFIP, un Comité Technique Local (CTL) s'est déroulé le 26/04/2018 avec pour ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 25/04/2016, 04/07/2017, 12/07/2017, 27/11/2017, 18/12/2017, 18/12/2017, 08/01/2018;
- Campagne IR 2018, pour information;
- Organisation de l'accueil à la DDFIP du Calvados, pour information;
- Déploiement de SIRHIUS et nouvelle organisation des ressources humaines, pour avis;
- Gestion et bilan de l'équipe départementale de renfort (EDR) - Année 2017, pour information;
- Questions diverses.

Avant de rentrer dans les débats, les représentants de Solidaires Finances Publiques Calvados ont fait la lecture d'une déclaration liminaire (Voir ci-après) abordant le contexte actuel de la Fonction publique et de la DGFIP.

En réponse, M Hugues PERRIN s'est exclusivement exprimé sur sa « tristesse » à la lecture de l'article publié le 23/04/2018 par le journal « LIBERTÉ » (Lien) suite à un entretien avec le co-secrétaire départemental de la section de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES Calvados qui a exposé les motifs de la colère de l'ensemble des agents ainsi que sur leur inquiétude sur la réforme du recouvrement que représente le prélèvement à la source (PAS).

M PERRIN a indiqué que :

- le dispositif du prélèvement à la source et sa mise en oeuvre en Janvier 2019 étaient sécurisés ;
- grâce à la responsabilité et la loyauté des agents de la DDFIP Calvados cette « montagne » serait franchie ;
- qu'il est faux de dire que l'État risque de perdre quelques dizaines de milliards d'euros de rentrées fiscales ceci en s'appuyant sur la fraude fiscale à la TVA ;
- et enfin que de tels articles dans la presse peuvent avoir pour conséquence de scier la branche sur laquelle la DGFIP est assise.

En réponse, seuls, les élus de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ont démontré :

- que la sécurisation du système n'était pas aussi certaine et qu'un BUG phénoménal peut être attendu en précisant qu'il a été opportun que cette réforme du prélèvement à la source prévu initialement en 2018 ait été reportée ;
- qu'au contraire de la campagne publicitaire en cours, de l'Administration et de ses dirigeants nationaux et locaux, cette réforme du recouvrement ne rassemble pas l'assentiment des usagers et des employeurs ceci eu égard à la complexité du système et des charges transférées ;
- que l'on peut craindre, au vu de la TVA (Impôt indirect prélevée par des tiers) perçue (ou recouvrée) seulement à hauteur de 72 % (Rapport Cour des comptes), que l'impôt sur le revenu prélevé de façon dite « contemporaine » suive la même tendance. Actuellement, les services de la DGFIP recouvrent l'IR à plus de 99 %. Si cette tendance est confirmée, ce sera une perte sèche pour l'État de plus de 20 Milliards d'euros ;

- que ceux qui scient la branche sur laquelle sont assis les agents de la DFFIP Calvados ne sont pas les représentants de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES Calvados. La(les) branche(s) sont sciées par les gouvernements successifs et les représentants de l'Administration qui organisent l'externalisation de nos missions « régaliennes » telles que le recouvrement de l'impôt mais aussi la gestion et le contrôle des collectivités locales, les missions cadastrales (gestion et plan cadastral), ou encore les missions de publicité foncières ;
- et enfin dire que si la réforme du PAS amenait à un « BUG phénoménal » serait un manque de responsabilité et de loyauté de la part des agents est proprement SCANDALEUX . Il a été rappelé que les agents, qui sont aussi des contribuables et des citoyens, ne sont pas favorables à cette réforme dont le seul et unique but est de supprimer leur mission et par voie de conséquence de supprimer des emplois dans notre administration.

Campagne IR 2018, pour information

Comme à l'accoutumée, la Direction a présenté son plan « COM » ainsi que l'organisation prévue pour cette nouvelle campagne d'information de l'IR 2018.

Il ressort des échanges et de cette présentation, que notre direction fait une nouvelle fois confiance aux agents et aux services civiques pour que cette « campagne » se passe bien. Une nouveauté toutefois, les cadres et une cellule dédiée de la Direction devront s'investir dans cette campagne et assurer la réception des cas dits « complexes » portant sur le PAS. Aucun cadre dans les bureaux, tous au front ! M Hugues PERRIN, lui-même et ses adjoints montreront l'exemple en assurant des permanences. *(Les élus de SOLIDAIRES PUBLIQUES Calvados s'efforcent de lutter contre cette pensée taquine « Est-ce pour cette raison qu'un « barnum » loué pour 10 000 € avec chauffage et climatiseur a été installé sur Caen-Délicrande ? En voilà une de question !!!) »*

Les élus de SOLIDAIRES PUBLIQUES Calvados ont alerté sur le sentiment anxiogène éprouvés par les agents assurant l'accueil du public et particulièrement en raison de l'actualité. Ce sentiment est encore plus oppressant lorsque les agents n'ont pas de solution de repli en cas de situation critique.

La direction très attentive à notre intervention nous a indiqué être à l'écoute des chefs de service et qu'à leur demande motivée, elle prendrait la décision immédiate de mettre en place des agents de sécurité sur les sites dits les plus « sensibles » ou « symboliques ». Elle a précisé, qu'en lien étroit avec les services de la Préfecture, et de la police nationale un dispositif de surveillance renforcé a été mis en place.

Organisation de l'accueil à la DDFIP du Calvados, pour information

Comme rappeler dans notre déclaration liminaire, les élus **majoritaires** de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, de la CGT FINANCES PUBLIQUES et de la CFDT FINANCES PUBLIQUES avaient demandé, comme le prévoit l'article 3 du règlement intérieur du comité technique local, la convocation d'un comité technique spécifique ayant pour seul et unique point à l'ordre du jour « Les missions de l'accueil sur l'ensemble des sites de la DDFIP Calvados ». Les élus de FO-DGFIP Calvados n'ont pas souhaité s'associer à cette intersyndicale au motif qu'ils souhaitaient la constitution en amont de groupes de travail informels avant la tenue d'un « éventuel » comité. Au contraire, les élus de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES Calvados non-permanisés, affectés dans les services et donc immergés au quotidien avec les agents de la DDFIP Calvados, n'ont pas besoin de pseudo-groupes de travail ou d'être dans l'attente de documents de travail de la part de la Direction ou des autres organisations syndicales pour faire remonter les attentes des agents dans leur ensemble.

Après les tentatives d'enfumage de la part de la direction (mais aussi de personne qui ne représente qu'elle-même), les arguments présentés par les élus de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES du Calvados ont permis à ce que la Direction accepte la tenue d'un comité technique local au plus tard en juin 2018 afin d'évoquer, définir et faire reconnaître les missions spécifiques et diverses (Physique, téléphonique, courriel) de l'accueil des usagers, contribuables, redevables assurées sur l'ensemble des sites et service de la DDFIP Calvados.

Déploiement de SIRHIUS et nouvelle organisation des ressources humaines, pour avis;

La direction nous a exposé la nouvelle organisation du service Ressources Humaines effective au 1^{er} janvier 2019.

Le nouvel outil informatique SIRHIUS se substituera à AGORA et GAP-GAT dès la fin du mois de mai 2018.

Trois services seront créés ou réorganisés pour la gestion des agents :

- Le CSRH sera chargé de la gestion de la paye pour sécuriser la paye des agents de la DGFIP. 10 centres seront déployés, la paye des agents du Calvados sera assurée par le centre situé à St Briec.
- Le SIA (Service d'Information aux Agents), service national à Melun, seront chargés de répondre aux questions des agents. Ils pourront être saisis soit par formuel soit par téléphone.
- Le SRH de direction (Service Ressources Humaines) sera maintenu à Caen. Ce service de proximité assurera les recrutements locaux, la gestion de l'EDR, des frais de déplacements, des affectations et des avis sur demandes de promotions au sein des CAPL.

Cette nouvelle organisation est une restructuration de service, elle tend à éloigner les agents d'un service de proximité en déshumanisant les relations.

VOTE CONTRE : SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, FO-DGFIP

ABSTENTION : CFDT FINANCES PUBLIQUES

Gestion et bilan de l'équipe départementale de renfort (EDR) - Année 2017, pour information;

L'EDR, composée de 31 agents en 2017, sont intervenus sur 43 Trésoreries et Services et ce afin de palier aux difficultés liées au fait de vacances de postes, d'absences prolongées ou pics de charge particuliers.

Vos représentants SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES CALVADOS ont dénoncé le fait que dix postes ont accueilli un agent de l'EDR pour l'année entière, démontrant ainsi qu'il est nécessaire et **urgentissime** d'affecter de nouveaux agents titulaires dans notre département.

Début du CTL : 14H00

Fin des travaux : 18H00

Les élus de Solidaires Finances Publiques Calvados ayant siègés : Brigide GUYON (EDR-GP), Christophe CUSSET (PCRP Caen), Christine CAILLEBOTTE (PCRP Caen).

Déclaration liminaire lue en séance >>> **PAGE SUIVANTE**

**CTL du 26/04/2018
Déclaration Liminaire**

Monsieur le Président

La volonté du gouvernement de dynamiter le statut général des fonctionnaires, les prochaines annonces qui seront faites dans le cadre de « CAP 22 », l'absence de plan ministériel de qualification et plus largement les restrictions budgétaires annoncent une accélération de la dégradation générale et ce, qu'il s'agisse de rémunération, de promotion interne, de missions, des emplois ou des conditions de travail.

Tous les agents des finances publiques, quels que soient leur service et leur grade sont et seront concernés !

Après une journée du 22 mars réussie avec près de 40 % de grévistes à la DGFIP et pour rappel 47,40% à la DDFIP Calvados et des dizaines d'actions locales en avril au plan national dont le blocage responsable du site de Caen-Délivrande le 23/04/2018 pour la 1^{ère} journée de « Campagne d'Information sur le levé », SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES Calvados s'inscrit dans l'intersyndicale nationale Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO-DGFIP et CFDT Finances Publiques en appelant l'ensemble des agents de cette direction à participer aux actions qui seront organisées en ce mois de mai 2018, soit :

- Le 3 Mai 2018 pour une journée « DGFIP morte » avec appel à la grève
- Le 22 Mai 2018 pour une journée de grève nationale intersyndicale DGFIP lors de la journée Fonction Publique.

Pour l'intérêt général, les citoyens, le service public et les agents doivent agir toutes et tous ensemble en ce mois de mai ceci :

- Pour un service public respectueux de ses principes fondamentaux, efficace et doté de moyens suffisants ;
- Pour la défense du statut général des fonctionnaires au service de l'intérêt général ;
- Pour des règles de gestion claires et équitables, contre leur déréglementation ;
- Pour une amélioration rapide et concrète des conditions de vie au travail ;
- Pour une défense et une reconnaissance des qualifications ;
- Pour une revalorisation des rémunérations (point d'indice, indemnitaire).

Eu égard à l'urgence, et parce que c'est une nécessité et une priorité, l'ensemble des élus de Solidaires Finances Publiques Calvados continuent et continueront, sans réserve, sans équivoque et sans arrière pensée électoraliste, à défendre le service public, le statut général des fonctionnaires, l'ensemble des missions de la DGFIP, les conditions de travail et la rémunération de l'ensemble des agents de la DDFIP Calvados.

Pour terminer, nous vous rappelons qu'en date du 28/02/2018 par le biais d'un courriel envoyé à votre attention, les élus majoritaires de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES Calvados, de la CGT FINANCES PUBLIQUES Calvados et de la CFDT FINANCES PUBLIQUES Calvados, vous ont demandé comme prévu par le règlement intérieur la convocation dans un délai de 2 mois d'un Comité Technique Local (CTL) **avec pour seul et unique point à l'ordre du jour** "Mission d'accueil dans l'ensemble des services de la DDFIP 14 ». Il est à constater que vous n'avez pas répondu à ce jour à cette demande réglementaire.